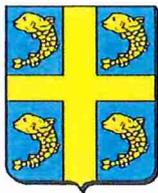


REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le onze février à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 06 février 2023.

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 10
Procuration 1
Votants 11

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs SAUVAIRE Marc, RAGUES Christian, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, ALBE Jean-Luc,

Absents : THION Jean-Claude

Procurations : THION Jean-Claude à LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 11

Abstention :

Contre :

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine est un organisme national privé indépendant, créé par une loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique. Son rôle a d'ailleurs été renforcé par la loi de finances rectificatives du 31 juillet 2020. L'objet de la Fondation, telle que voulue par le législateur, est de faire participer chaque citoyen, à la sauvegarde et à la valorisation du riche patrimoine que notre pays a la chance de posséder.

La Fondation peut intervenir de plusieurs façons :

- Avec la possibilité d'octroyer un label de défiscalisation à tout propriétaire d'un bâtiment ayant une certaine qualité architecturale pour tous travaux d'entretien ou de rénovation visibles de la voie publique (façade, toiture, menuiserie, ...).
- En lançant des souscriptions, ouvertes pour le financement des travaux d'un bien patrimonial appartenant à une association ou une collectivité territoriale. Bien évidemment les dons donnés dans ce cadre sont défiscalisables.
- En soutenant des formations aux métiers du patrimoine bâti et mobilier.

Afin de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine, Mme le maire propose que la commune y adhère ; le coût annuel de l'adhésion est de 55€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement pour l'adhésion à la Fondation de France et charge Mme le maire de signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 11 février 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

